



Compte rendu des documents du comité technique local du 20 octobre 2017

Vos représentants CGT au comité technique local ont décidé de ne pas siéger ce jour. Ils ont exprimé leur mécontentement à travers la déclaration pré-liminaire .

Néanmoins, vos élus ont pris le temps d'analyser les documents soumis au vote .

Dans le cadre de la régionalisation des missions, **le 1^{er} point** à l'ordre du jour évoquait le transfert de la gestion des frais de déplacement du département des Landes vers la cellule CSBUD – BIL de la Dordogne .

Dans le cadre de ce transfert supra-départemental, la Dordogne subit une nouvelle augmentation de la charge de travail d'au moins 30 % : Au titre de l'année 2016, d'après l'administration, les ordres de missions et états de frais étaient de :

- 5 058 pour la Dordogne.
- 3 589 pour le Lot et Garonne.
- 4 173 pour les Landes.

Pour mémoire avant l'arrivée de la charge de travail en provenance du Lot et Garonne en avril 2017, cette mission occupait un agent à temps complet en Dordogne.

Au 1^{er} janvier 2018, aucune affectation supplémentaire n'est prévue. Nous dénonçons cette situation inadmissible pour les collègues en poste et les utilisateurs des frais de déplacement. Vos élus auraient voté contre ce projet.

Le 2^{ème} point concernait le protocole départemental de liaison entre le SIE et le PCE, c'est une mise à jour du protocole datant de 2009 répartissant les tâches « efficacement » entre les deux services. Comme dans les contrats d'assurance, une petite astérisque de taille 4 en bas de page précise au sujet de la formalisation des liaisons, qui ne doit pas être excessive au risque de paraître rigide et inefficace, « qui ne saurait au demeurant remplacer l'esprit de bon sens et responsabilité de chacun ».

Le texte prévoit encore des réunionites entre les chefs de service .

Le 3^{ème} point concernait les horaires d'ouverture de la trésorerie de Belvès. Celle-ci est dans une situation dramatique sur le plan des effectifs avec un poste C vacant (le directeur local n'a pas souhaité le pourvoir dans le cadre du mouvement complémentaire du 1^{er} novembre). De plus sur les 3 agents présents, 2 sont à temps partiel. L'administration met volontairement le service en danger, car elle refuse d'envoyer de façon conséquente l'EDR ; la trésorerie ne présenterait pas un fort enjeu économique. Evidemment, la fermeture le vendredi de ce site annonce-t-elle la fermeture définitive de celle-ci en 2019 ?

Concernant la trésorerie de Nontron, il s'agit d'un vrai recul en terme d'horaires d'ouverture. Le service ne sera plus accessible que 16 h au lieu de 20 h par semaine.

La CGT vote contre tout recul du service public à la population de la Dordogne.

Au point suivant, le document présenté aux élus est une convention portant sur le seul paiement en numéraire à la caisse unique de la trésorerie de Ribérac . Elle regrouperait les paiements pour les 3 services : SIP, SIE, SPF. L'administration incitera les usagers à payer par voie dématérialisée.

La charge de travail va encore incomber à un seul poste déjà en surcharge avec le transfert des missions des collectivités de la trésorerie de Mussidan au 1^{er} janvier 2018.

L'usager va être obligé de faire des va-et-vient entre la caisse de la trésorerie et les services dans les étages. Exemple : Pour la délivrance des timbres fiscaux ,qui reste à la charge du SIE, l'usager devra aller payer à la trésorerie et revenir au SIE avec la preuve du paiement pour se voir délivrer ceux-ci.

La CGT vote contre ce projet .

Le dernier point concerne les ponts naturels, le directeur a décidé de fermer unilatéralement les services les lundis 30 avril, 24 et 31 décembre 2018. Comme habituellement sur ce sujet, la CGT vote contre les ponts naturels rappelant que les agents doivent avoir le libre choix de prendre leurs congés lorsqu'ils le souhaitent.

Si une obligation de fermeture devait être donnée par l'administration, celle-ci doit la prendre à sa charge. On voit bien que, par les choix de la direction pour l'année 2018, c'est l'intérêt du service qui passe avant les conditions de vie des agents.

Vos élu-e-s et expert-e-s:

Valérie Durand, Céline Dechenoix, Isabelle Farnier, Christiane Casimir,
Christophe Grapotte, Olivier Darrin, Philippe Gory.